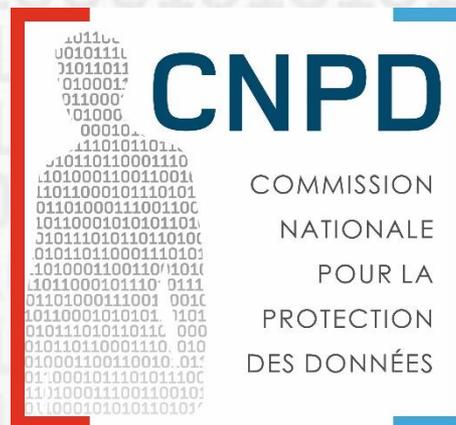


Règlement général sur la protection des données

La conformité au nouveau règlement:
comment se préparer?



18 octobre 2017

Esch-sur-Alzette (Belval)

Tine A. Larsen

Présidente

0101110



Fake News



The GDPR will lead to massive fines

D

G

F

0110001010101
010111010110110
010110110001110

A hand holding a hammer over a sign that says "GDPR MYTHS". The sign is white with a blue border and the text is in large, bold, red letters. The background features a faint silhouette of a person and binary code (0s and 1s).

GDPR MYTHS

Pourquoi une réforme?

- Législation actuelle existe depuis 1995
- Évolution de la manière dont les données sont collectées et utilisées
 - Émergence de nouvelles technologies et services en ligne
 - Effets de la globalisation
- Disparités dans la mise en œuvre de la directive de 1995 ont donné lieu à des incohérences

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

4.5.2016

FR

Journal officiel de l'Union européenne

L 119/1



I

(Actes législatifs)

RGPD

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT (UE) 2016/679 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 27 avril 2016

relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

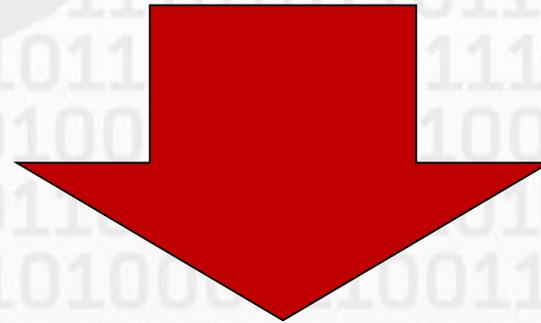
Règlement général sur la protection des données (RGPD)

- Nouveau cadre législatif:
 - Un renforcement des droits des individus
 - Une responsabilité accrue des responsables du traitement
 - Un rôle plus important pour les autorités de contrôle de la protection des données
- Harmonisation:
 - Mêmes règles pour les 28 pays membres de l'UE
- Directement applicable:
 - à partir du 25 mai 2018
 - à tous les acteurs actifs sur le territoire de l'UE

Changement de paradigme

Formalités préalables

Contrôle a priori



Principe de la responsabilisation

“Accountability”

Contrôle a posteriori



Nouvelle approche **moins bureaucratique**,
mais **plus exigeante** pour tous les acteurs

Outils et mécanismes innovateurs

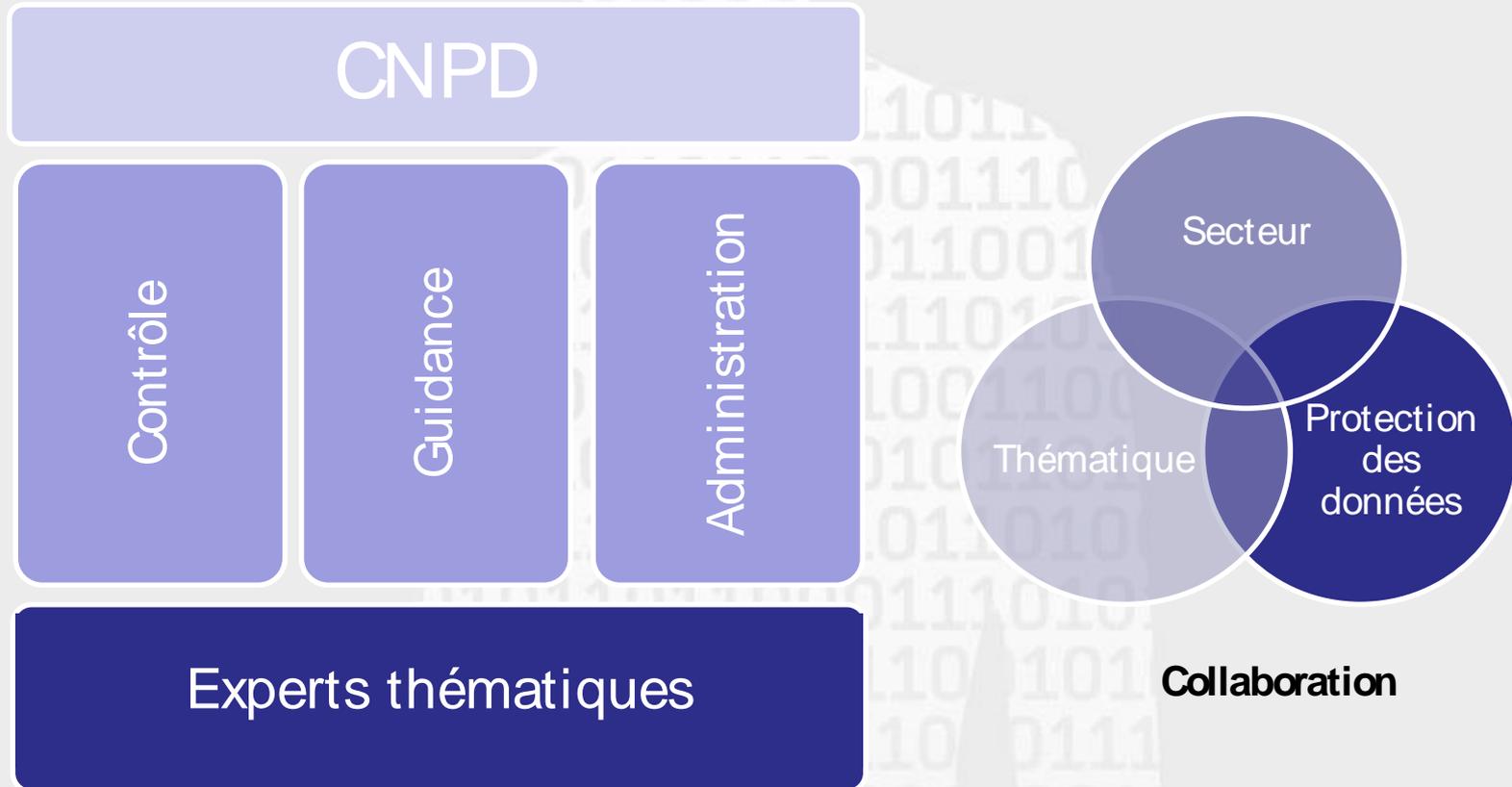
- Analyses d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- Codes de conduite et certifications
- « Data protection by design » & « Data protection by default »
- Obligation de notification des violations de données
- Développement du rôle du délégué à la protection des données
- Amendes administratives



Futur rôle de la CNPD

- Développement des activités de guidance et de sensibilisation
- Développement des activités de contrôle par investigations et audits
- Coopération renforcée avec les autorités de contrôle européennes et le nouveau Comité européen de la protection des données

Nouvelle structure



Guidance et sensibilisation

 **ARTICLE 29**
Data Protection Working Party

CNPD
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

ÊTES VOUS PRÊTS POUR LES NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES?

10 questions pour aider votre institution à se préparer au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

POUR EN SAVOIR PLUS, VISITEZ WWW.CNPD.LU

CNPD
COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

The General Data Protection Regulation

A short introduction

0:00 / 1:45

Vos obligations en matière de protection des données

Guide pour les entreprises, organismes publics et associations

1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
cnpd.public.lu

Général sur la Protection des Données établit un régime unique de protection en Europe, remplaçant la directive de 1995 et la loi luxembourgeoise de 2002.

Vous avez-vous que le RGPD sera applicable à partir du 25 mai 2018?

Les lois existantes continueront de s'appliquer jusqu'à cette date. Le moment est venu d'évaluer l'impact que le nouveau cadre aura sur votre institution. Il est important d'allouer assez de temps et de ressources pour être en conformité avec le RGPD avant cette date.

Est-ce que vous développez ou utilisez des produits ou services qui favorisent la protection des données?

Les institutions doivent adopter une approche de "protection des données dès la conception". Des garanties en matière de protection des données doivent être intégrées aux produits et services dès leur conception. Une analyse de l'impact relative à la protection des données sera nécessaire si les risques sont élevés. Dans certains cas, le CNPD devra être consulté pour les projets où les risques sont élevés. Il est recommandé de se tenir informé et également recommander la protection de la vie privée qui pourraient être pertinentes dans le cadre des activités de traitement de données de votre organisation.



COMMISSION NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Préparation au nouveau règlement général sur la protection des données

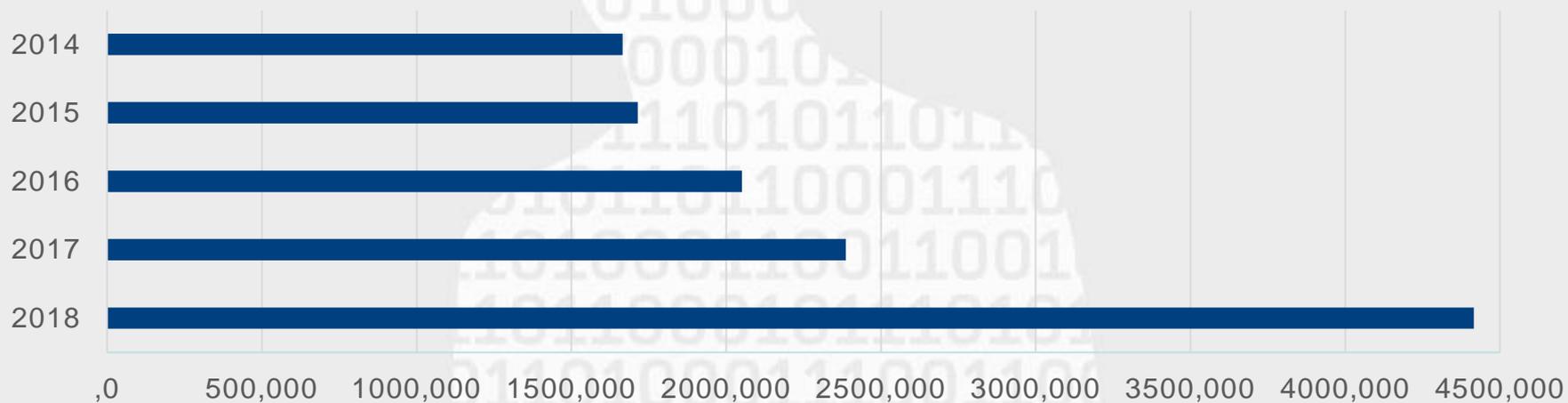
Règlement général sur la protection des données

La CNPD propose une approche en 7 étapes pour se mettre en conformité :

- S'informer sur les changements à venir**
Il est important que les personnes clés et les décideurs de votre organisation soient au courant du règlement général sur la protection des données (RGPD). Ils doivent pouvoir évaluer les conséquences que le nouveau cadre légal aura sur leur organisation et identifier les domaines qui pourraient être problématiques.
- Identifier vos traitements de données personnelles**
Pour mesurer concrètement l'impact du règlement européen sur la protection des données sur votre activité, commencez à faire l'inventaire de tous les traitements de données personnelles que vous mettez en œuvre. Notez quelle est la provenance de ces données et les personnes avec lesquelles vous les avez partagées. La tenue d'un registre des traitements vous permet de faire le point.
- Désigner un délégué à la protection des données (si applicable)**
Designez au besoin un délégué à la protection des données (DPO) ou une personne qui est responsable du respect des règles de protection des données.

Evolution de la CNPD

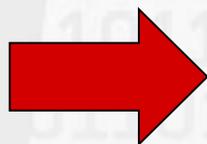
Dotation annuelle



Personnel

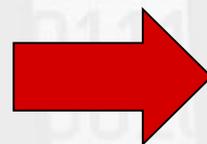
2014

15



2017

25



2018

35

Transformation de la CNPD

Nouveau site internet
et services en ligne

Nouvelles procédures pour le
traitement des plaintes, DPIA,
notifications des violations de
sécurité, codes de conduite, etc.

Intégration du volet de
coopération renforcée
avec les autres APD et
le CEPD

Nouveau système de
gestion des dossiers

Nouvelles structures
internes et création d'un
service de contrôle et
d'investigations

Mai 2018

25

0101110
01011011



10110001010101
010111010110110
010110110001110

Commission nationale pour la protection des données

Merci pour votre attention!

